

Comté de Lotbinière
Municipalité de Saint-Sylvestre

Rencontre à 19.00 heures avec monsieur Daniel Patry, directeur général de la MRC de Lotbinière, qui vient nous donner les résultats du choix pour le remplacement de la directrice générale. Celui-ci nous explique les processus utilisés pour en venir à choisir. Il en est ressorti que madame Ginette Roger était le premier choix, suivi de madame Chantal Therrien à 20.00 heures, la réunion commence.

Assemblée régulière du conseil municipal tenue le 5 juillet 2010, à 20.00 heures, à la salle Bonne Entente à laquelle sont présents les conseillers suivants : Ginette Roger, Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier. Étienne doit quitter à 20.10 heures pour un appel d'urgence comme ambulancier.

Résolution numéro 63-2010
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Ginette Roger, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté avec les points suivants en surplus : à actes législatifs ajouter autorisation pour signature de contrats et à divers ajouter publicité dans le Beauce Nord.

Résolution numéro 64-2010
Adoption du dernier procès verbal

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que le procès verbal de juin soit accepté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 65-2010
Acceptation de l'entente entre la municipalité de Saint-Sylvestre, école l'Astrale et la Société sportive et sociale de Saint-Sylvestre

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité :

Que le projet d'entente avec la municipalité de Saint-Sylvestre, l'école l'Astrale et la Société sportive et sociale de Saint-Sylvestre, concernant le partage des équipements, soit adopté tel que préparé par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin ;

Que monsieur le maire, Mario Grenier et la secrétaire trésorière, madame Céline Bilodeau soient autorisés à signer cette entente.

Résolution numéro 66-2010

Appui à la Cré dans le dossier de l'agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches : options envisagées par le ministre

Attendu que le poste de président-directeur général (PDG) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches (ASSSCA) est vacant depuis le mois de décembre 2009 et qu'il est présentement occupé sur une base intérimaire ;

Attendu les informations reçues à l'effet que trois options de gouvernance seraient envisagées par le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant à l'avenir de l'ASSSCA ;

Attendu que la première option consisterait en la nomination d'un nouveau PDG à l'ASSSCA ;

Attendu que la deuxième option consisterait en la désignation de l'actuel PDG de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale pour agir à titre de PDG pour la région de la Chaudière-Appalaches, résultant en la création effective d'une seule entité organisationnelle pour les deux régions administratives ;

Attendu que cette option aurait pour conséquence la perte de l'autonomie organisationnelle de l'ASSSCA, créant ainsi un recul significatif pour la région de la Chaudière-Appalaches ;

Attendu que la troisième option consisterait en la possibilité d'une réorganisation de toutes les agences de la santé à travers le Québec pour en faire l'équivalent d'une direction régionale, sous la responsabilité directe d'un responsable de réseau au central à Québec ;

Attendu les facteurs qui contribuent à l'existence de grandes diversités au sein de la région de la Chaudière-Appalaches, notamment l'éloignement de certains territoires habités, la disparité entre les milieux ruraux et urbains et le vieillissement de la population de plus en plus grandissant ;

Attendu que les réalités des régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale sont forts différentes, soit une région rurale et une région urbaine, et qu'une des orientations du gouvernement du Québec est de s'assurer de l'occupation des territoires ;

Attendu l'évolution des services de la santé et des services sociaux en Chaudière-Appalaches depuis la mise en place de l'ASSSCA et la diversité des établissements locaux et régionaux dûment reconnus par le MSSS ;

Attendu qu'une décision gouvernementale serait attendue par rapport à l'une ou l'autre des trois options mentionnées ci-dessus d'ici la fin du mois de juin 2010 ;

Attendu que la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour la région administrative de la Chaudière-Appalaches ;

Attendu que la CRÉ a comme mandat de donner des avis au ministre et au gouvernement du Québec, conformément à l'article 21.7 de la loi sur le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (L.R.Q.,c. M-22-1) ;

Attendu que la CRÉ se déclare très préoccupée par les options qui sont présentement envisagées par le gouvernement du Québec en matière de gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux ;

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité :

De demander au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, de procéder, dans les plus brefs délais, à la nomination d'un nouveau président-directeur général à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches ;

De confirmer auprès du premier ministre du Québec et du ministre de la Santé et des Services sociaux son opposition à tout projet de fusion imminente ou éventuelle entre l'Agence de santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale ;

De demander au premier ministre du Québec et au ministre de la Santé et des Services sociaux :

- le maintien d'un modèle de gouvernance au sein du réseau de la santé et des services sociaux identifié et spécifique à la région de la Chaudière-Appalaches, comprenant les centres de décision adaptés à la réalité régionale ;
- le maintien et l'amélioration des services, en qualité et en quantité, offerts à la population de la Chaudière-Appalaches.

Que copie de cette résolution soit envoyée à :

- M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et député du comté de Frontenac
- M. Robert Dutil, ministre du Revenu et député du comté de Beauce-Sud
- Mme Dominique Vien, ministre des Services gouvernementaux et députée du comté de Bellechasse
- M. Jacques Cotton, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux
- M. Jean-Guy Desrosiers, président, Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches.

Résolution numéro 67-2010

Lotbinière à vélo

Attendu que l'édition 2009 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant plus de 310 cyclistes et 70 bénévoles ;

Attendu qu'une quinzaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2009 ;

Attendu que la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2010 ;

Attendu que plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2010 ;

Attendu que la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre ;

Attendu que le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité :

d'autoriser la Randonnée de Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 68-2010

Acceptation de soumission pour les travaux d'asphaltage

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Ginette Roger et résolu à l'unanimité :

Que l'on accepte la firme P E Pageau pour nos travaux de resurfaçage sur la rue Principale et Sainte-Marie ouest, sur une longueur de 2,4 kilomètres, au coût de 76.33 dollars la tonne métrique. et ce sera pour 1800 tonnes.

Résolution numéro 69-2010

Appui au club de Chasse et Pêche de Sainte-Marie

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre appuie et se montre en faveur de la demande d'aide financière soumise au Gouvernement Fédéral pour permettre au club Chasse et Pêche Ste-Marie d'acquérir une nouvelle surfaceuse de sentiers de motoneige.

Résolution numéro 70-2010

Autorisation de signature

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Ginette Roger et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre s'apprête à faire les égouts sanitaires et pluviaux sur une partie de la route 216 et la rue du Moulin au montant de 973,525.32\$ réparti entre le ministère des Transports (641,534.12 \$) et la municipalité de Saint-Sylvestre (331,991.20 \$).

Que suite à l'ouverture des soumissions les Excavations Marcel Fréchette Inc, se sont vus accorder le contrat au montant ci-haut mentionné ;

Que pour officialiser les ententes il doit y avoir signature entre les parties ;

Que monsieur le maire Mario Grenier soit autorisé à signer tout document se rapportant à ce contrat, pour et au nom de la municipalité de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 71-2010

Signature de contrats de vente de terrains

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Ginette Roger et résolu à l'unanimité :

Que monsieur le maire Mario Grenier et la secrétaire trésorière madame Céline Bilodeau soient autorisés à signer les contrats de vente de parcelles de terrains dans les contrats préparés par le notaire Alain Bolduc, et qui ont rapport à la régularisation dans la rénovation cadastrale.

Rapports des comités :

Bibliothèque : rien de spécial

Loisirs : "ca va bien

Matières résiduelles : on attend les changements de la régie

Centre multifonctionnel : on a réparé la climatisation de la salle Lotbinière et on s'est inscrit à une nouvelle demande de subventions pour finaliser des travaux au centre

Inspecteur municipal :le pont St-Paul est à changer, on a creusé des fossés sur le rang Hankerchief et Ste-Marguerite et 3 ponceaux sont à changer sur la route King

MRC : rien de spécial

Corporation Craig : rien de spécial

Pompiers : le plancher dans la saale de rencontre a été refait

Développement local : continuer les haltes afin de terminer les travaux généraux sur Beurivage en 2011

Salon des jeunes : on fera peindre les bandes de patinoire par des jeunes qui fréquentent le salon

Salle municipale : rien de spécial

Centre jour famille : 55 familles y ont participé pour une moyenne de 7 parents et 12 enfants par semaine.

Une lettre sera envoyée à Excavations B G Bilodeau afin d'être plus vigilant dans le gravier, car il s'y retrouve de la terre dans le matériel.

On accepte de mettre une publicité dans le journal Beauce-Nord, au coût de 87.50\$, car il y aura une information sur St-Sylvestre qui paraîtra.

Résolution numéro 72-2010

Adoption des comptes

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 1339 à 1418 inclusivement.

La levée de l'assemblée est faite à 22.30 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 9 août 2010.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Maire